

Boris Calmette, président de la CCVF, a placé l'installation des jeunes vignerons au cœur du 43^e Congrès des coopératives vinicoles de France.

“La coopération, un choix gagnant”



COMME l'a souligné Pierre Combat, président de la Fédération drômoise, toutes les fédérations étaient représentées au Congrès annuel de la CCVF du 23 au 25 juin à Valence, signe que la coopération sait se mobiliser quand il s'agit de construire son avenir. Même si les dossiers d'actualité ont rythmé les échanges, le congrès a mis en avant deux thématiques majeures. Une table ronde a abordé la question des interactions entre les AOP, les marques et les signatures. Un débat dense et suivi avec beaucoup d'attention qui résonne particulièrement pour la coopération qui, rappelons-le, représente plus de 50 % de la production au niveau français avec 85 000 vignerons. Cette question reste en effet dominante pour des structures marquées par la diversité de leur production et l'évolution constante de leur positionnement.

La problématique de l'accès aux terres agricoles pour les jeunes a aussi été largement discutée. Elle a souligné l'importance de l'accompagnement de ces jeunes au cours de leur installation, comme l'a rappelé Boris Calmette : "L'installation des jeunes vignerons est un enjeu crucial pour nos vignobles et nos coopératives". À ce titre, il a décerné très officiellement avec Rémi Gautier (Jeunes Agriculteurs) les récompenses du concours de l'installation des jeunes vignerons mis en place par la CCVF en 2015. Celui-ci met ainsi en lumière des actions innovantes portées par les caves coopératives et qui favorisent l'installation : projets collectifs, mise en valeur du territoire ou formation des jeunes coopérateurs. L'objectif est bien pour Boris Calmette "d'aller expliquer aux jeunes qui veulent s'installer que la coopération est un choix gagnant".

➔ Marc OUVRIÉ

➔ Le congrès des coopératives vinicoles de France s'est déroulé du 23 au 25 juin à Valence.

INTER RHÔNE

Colloque sur la conservation des vins conditionnés

Depuis de nombreuses années, Inter Rhône conduit d'importantes recherches sur la maîtrise de l'oxygène et la durée de vie des vins pour différents types de conditionnements (verre, Bib®, PET, carton...). Pour partager ces connaissances mais aussi faire le point avec les scientifiques travaillant sur le sujet, l'Interprofession a organisé un colloque international les 22 et 23 juin à Avignon. Au programme, la gestion des sulfites et de l'oxygène en "bio", les transferts d'oxygène durant le stockage des vins conditionnés, les effets des conditions de transport... L'accent a particulièrement été mis

sur le bag-in-box®, conditionnement de plus en plus utilisé mais pas toujours bien maîtrisé. Une centaine de participants ont suivi les débats.

Renseignements auprès de l'Institut rhodanien, tél. 04 90 11 46 00.



Patrick Vuchot (Inter Rhône) en introduction de la conférence



EN BREF...

TAUX HORAIRES



Le Service social du Syndicat des Côtes du Rhône est régulièrement interrogé sur les taux horaires des salaires en vigueur en agriculture dans les différents départements des Côtes du Rhône. Cette information est désormais disponible pour les salariés cadres et non cadres sur le site Internet www.syndicat-cotesdurhone.com rubrique Réglementation/Social.

MAISON FROMONT

La Maison Jean Claude Fromont (Auxerre) a été placée en redressement judiciaire par le Tribunal de commerce en date du 15 juin 2015. Le Syndicat des Côtes du Rhône a ouvert une cellule à destination des viticulteurs de la Vallée du Rhône ayant vendu à la structure Fromont et n'ayant pas été payés.

La cellule a pour objet de recenser les opérateurs et s'est rapprochée d'un avocat pour assurer la défense de leurs intérêts. Pour se joindre au collectif, merci de prendre contact avec Anaïs Huysmans, Service juridique, tél. 04 90 27 24 62.

LOI ÉVIN

Le gouvernement a finalement accepté d'intégrer à la loi Macron un nouvel amendement de clarification permettant de distinguer l'information de la publicité. Il suit ainsi la position que François Hollande avait exprimée lors de l'inauguration de Vinexpo, à savoir préserver les équilibres de la loi Évin tout en la clarifiant et en favorisant l'œnotourisme dans notre pays.

AIDES SANITAIRES

FranceAgriMer a établi un dispositif d'aides à la replantation pour raison sanitaire ou phytosanitaire, dans le cadre du plan individuel de restructuration. Les arrachages liés à la flavescence dorée sont concernés. Le dossier doit être complété avant le 31 juillet 2015.

L'information complète et le formulaire de demande sont disponibles sur le site Internet www.syndicat-cotesdurhone.com (rubrique Actualité régionale).

FLAVESCENCE

La flavescence dorée s'est récemment propagée sur de nouveaux secteurs du Vaucluse (notamment à Courthézon) ainsi que dans le Gard.

Afin de mieux connaître l'étendue du fléau, la Draaf SRAL de la Région Paca propose de mettre en œuvre une prospection collective lors de la campagne 2015 dans les secteurs de vignes mères de porte-greffes. Une réunion d'information devrait se tenir mi-juillet. Contact mail : alice.dubois@agriculture.gouv.fr

DISTILLERIES



Lors de sa dernière assemblée générale, l'Union nationale des distilleries vinicoles a élu Jean Mottet à la présidence. Président de la distillerie du Bois des Dames à Violès (Vaucluse), il s'est engagé à poursuivre l'action de son prédécesseur, Bernard Douence, notamment à se mobiliser pour recycler les sous-produits et fournir aux viticulteurs les attestations que la nouvelle réglementation leur impose désormais. Il s'est également dit très attaché à la diversification des débouchés.